



**Coordination académique
SNUipp - FSU
8, Place de la gare de l'Etat
case postale n°8
44276 Nantes cedex 2**

02.40.35.96.63 (télé) - 02.40.35.96.64 (fax) - snu44@snuipp.fr (courriel)

Objet : décharge pour les PEMF.

Nantes, le 28 février 2017

Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes,

Nous vous sollicitons aujourd'hui afin de vous demander de mettre en œuvre le 1/3 temps de décharge pour l'ensemble des Professeurs des Ecoles Maîtres formateurs de l'Académie de Nantes.

L'article 4 du décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 précise :

« II.-Les enseignants du premier degré exerçant la fonction de maître formateur bénéficient d'un allègement d'un quart à un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement défini à l'article 1er et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service défini à l'article 2. Les conditions et modalités de détermination de ces allègements, en fonction du volume et des conditions d'exercice des activités confiées aux enseignants nommés pour exercer la fonction de maître formateur, sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

« III.-Le recteur d'académie détermine par arrêté les allègements de service mentionnés à l'alinéa précédent attribués à chaque maître formateur... »

Le temps alloué aux Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs pour remplir leurs missions dans le cadre de la formation continue constitue un élément indispensable à la mise en place d'une formation initiale ambitieuse. Le décret du ministère acte le changement de temps de décharge des Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs dès la rentrée 2016.

Nous constatons, dans nos départements de l'académie de Nantes, que les PEMF ne bénéficient toujours que des allègements de service à 25%. À notre connaissance, notre académie est la seule à subir cette mesure.

Par conséquent, nous vous demandons, en association avec les IA-DSSEN de l'académie, de bien vouloir organiser, pour la rentrée 2017, les temps de décharge des PEMF comme indiqué dans le décret du 20 juillet 2015.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, monsieur le Recteur, de notre attachement dans le service public d'éducation.

Bernard Valin, pour la coordination académique du SNUipp-FSU de l'Académie de Nantes

Copie adressée aux IA-DASEN de l'académie de Nantes